No 71. — Vendredi 21 juin 1929. 69me année. Annonces : No 52. Téléphone Rédaction : No 31.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
**
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... 20 ct. | ETRANGER ..... 30 ct.
SUISSE ..... 25 » | *RÉCLAMES* .... 50 »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité
ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Protection ouvrière

Motion développée au Grand Conseil valaisan le 16 mai 1929, par M. le député MARC MORAND président de Martigny-Ville

II

(Voir « Confédéré » No 70, 19 juin 1929.)

En dehors de ces deux lois, seul le code fédéral des obligations régit, dans notre canton, les rapports entre employeurs et employés, seul il réglemente les conditions de travail de ces derniers et, nous l'avons vu plus haut, il faut reconnaître que ces dispositions ne sont pas suffisantes, le code s'en tenant à des règles générales, se référant à l'usage, sans apporter de précisions quant à la durée du travail en général, du travail de nuit, du travail du dimanche, des congés, des heures et jours de repos, etc.

Messieurs,

Cet exposé, bien incomplet, de l'état de notre législation, vous aura certainement fait constater combien les lois actuelles sont insuffisantes pour protéger l'ensemble des salariés et combien il est nécessaire que notre canton mette au plus tôt sur pied une loi comblant cette lacune et qui soit en harmonie avec la conception moderne des rapports devant exister entre employeurs et salariés dans les conditions de travail de ces derniers.

Cette loi de protection ouvrière devra s'appliquer aux ouvriers et employés, aux apprentis et aux personnes en voie de formation professionnelle, en tenant compte des différences de sexe et d'âge, c'est-à-dire en faisant bénéficier d'une protection spéciale les femmes et les mineurs.

Elle *doit* s'étendre, notamment à l'industrie, au commerce, à l'artisanat, aux entreprises de transport, au personnel des administrations cantonales et communales, en tant que leur situation n'est pas réglée par des lois spéciales et suffisantes ; aux gens de maison employés au service du ménage, aux travailleurs agricoles et forestiers, aux employés des personnes exerçant une profession libérale, etc.

Par contre, en plus des ouvriers et autres salariés dont les conditions de travail sont déjà réglées par une loi fédérale, les personnes ci-après ne devraient pas être soumises aux dispositions de la nouvelle loi :

a) les directeurs, gérants, fondés de pouvoirs et autres employés qui remplacent le patron dans une certaine mesure au moins :
b) les membres de la famille de l'employeur.

Cette énumération est nécessairement incomplète. Il appartiendra au législateur de désigner plus exactement les emplois qui devront être soustraits à la loi.

Et maintenant, Messieurs, quelles sont les principales dispositions qui devraient faire l'objet de la loi ?

La loi réglementerait, en premier lieu, suivant les diverses catégories de salariés, la durée du travail par journée et par semaine, le travail du dimanche et le travail de nuit, la durée et les jours de repos hebdomadaire, en tenant compte des circonstances spéciales pour certains commerces et certaines industries.

Puis, elle aurait à édicter des dispositions concernant le travail des femmes et des mineurs, des apprentis et leur formation professionnelle. On pourrait éventuellement exclure de la loi générale les apprentis et les laisser régis par la loi spéciale sur les apprentissages.

Elle fixerait dans quelles circonstances et sous quelles conditions la durée du travail journalier pourrait être prolongée, par ex. pour le personnel des commerçants détaillants, pour les boulangeries et pâtisseries, ou encore pour les hôtels et restaurants dont l'exploitation est saisonnière.

Elle contiendrait des prescriptions se rapportant à l'état des locaux de travail et des chambres à coucher des employés et ouvriers vivant dans le ménage de leur maître : à l'inspection périodique de ces locaux ; à l'état du matériel de travail : à l'interdiction de l'emploi de substances nocives ou dangereuses pour la santé.

Elle désignerait les organes de contrôle et les moyens de régler les conflits entre employeurs et employés et enfin elle prescrirait les pénalités en cas d'infraction aux dispositions légales.

Voilà, Messieurs, quelques idées générales dont pourrait s'inspirer le Conseil d'Etat dans l'élaboration d'un projet de loi à présenter à la Haute-Assemblée.

Dans quelques instants, un représentant du groupe socialiste développera une motion analogue à la mienne, déposée lundi dernier sur le bureau du président du Grand Conseil. Cette motion est accompagnée d'un projet de loi rédigé de toutes pièces. Il est évident que ce mode de faire n'est conforme ni au règlement du Grand Conseil, ni à notre Constitution. Seul le peuple peut, par voie d'initiative, présenter un projet de loi rédigé de toutes pièces et non un groupe de députés.

En vertu de l'article 45 de la Constitution cantonale, le Grand Conseil n'a pas d'autre prérogative que d'inviter le Conseil d'Etat à préparer un projet de loi. Au surplus, l'article 53 de cette même Constitution place dans les attributions exclusives du Conseil d'Etat la présentation des projets de loi au Grand Conseil.

Il n'en reste pas moins que si ma motion est prise en considération par la Haute-Assemblée, le Conseil d'Etat pourra tirer quelques indications utiles du projet déposé par le groupe socialiste, d'autant plus que ce projet est de nature essentiellement bourgeoise, puisqu'il n'est pas autre chose qu'une copie textuelle des dispositions contenues soit dans la loi fédérale de 1914 sur le travail dans les fabriques, soit dans la loi sur la protection des ouvriers du 6 mai 1923 du canton de Glaris, soit dans la loi sur la durée du travail du 8 août 1920 du canton de Bâle-Ville.

Messieurs les députés,

L'élaboration de cette loi de protection ouvrière, on peut le dire, est attendue avec impatience et sera saluée avec joie par les classes travailleuses. C'est un besoin qui ne date pas d'aujourd'hui, puisque, comme je le disais au début de mon exposé, nos prédécesseurs déjà avaient cru devoir en insérer le principe dans la Constitution valaisanne de 1907.

Aujourd'hui, Messieurs, ce n'est plus un besoin, c'est une nécessité. On doit tenir compte du développement considérable qu'ont pris le commerce et l'industrie dans notre canton. Des usines, des fabriques, des hôtels sont pour ainsi dire sortis de terre ; il ont surgi, nombreux, sur ce sol qui se prête merveilleusement à toutes les manifestations de l'activité humaine. Ils ont surgi, non pas par enchantement, non pas par une espèce de sortilège, mais en raison de ce désir de progrès, de cet esprit d'initiative dont notre peuple sait, quand il le faut, faire preuve.

Cet esprit d'initiative, cette volonté de progrès, nous devons, nous aussi, mandataires du peuple, les manifester.

Ailons donc de l'avant, ne nous laissons point rebuter par ce qui, au premier abord, peut paraître difficile.

Deux chemins s'offrent à nous : un petit chemin agréable, celui de la routine ; l'autre, plus ardu, plus malaisé, qui doit tenter les hommes désireux de vaincre les difficultés. Le Valais a déjà choisi, il est entré dans la voie des réalisations sociales. Quelques œuvres ont été mises sur pied. D'autres restent à faire. Ce n'est point le moment de nous coucher sur le bord de la route et de dire : « Nous n'irons pas plus haut. » Ne soyons pas les mauvais ouvriers qui abandonnent la tâche commencée. Cette tâche, d'ailleurs, n'est pas insurmontable. D'autres l'ont accomplie. Sur la voie que nous suivons, d'autres sont plus avancés que nous.

Plusieurs cantons confédérés sont dotés de lois de protection ouvrière. Montrons que, nous aussi, nous sommes à même de réaliser, que nous n'avons pas peur des difficultés quand il s'agit d'accomplir un progrès. Rejoignons-les, nous savons quel est le chemin à suivre, et, si possible, devançons-les. Il est certes agréable de penser : « Nous sommes entrés dans la voie des réalisations sociales. » Mais, combien plus encore, de pouvoir dire : « Nous sommes à l'avant-garde. »

Marc MORAND.

Le tir fédéral de Bellinzone

Le capital de garantie se monte à fr. 200,000. Il a été souscrit exclusivement par des maisons et des particuliers de la ville de Bellinzone.

Au fonds perdu ont été versés jusqu'à maintenant fr. 130,000, dont fr. 125,000 provenant du canton.

A la souscription pour les prix d'honneur, qui est toujours ouverte, le canton du Tessin participe déjà avec plus de fr. 40,000.

Nos féministes à Berlin

A l'occasion du congrès de la Ligue mondiale pour le travail féminin, M. Rufenacht, ministre de Suisse, et Mme Rufenacht ont invité à un thé, à la légation de Suisse à Berlin, les participantes et déléguées suisses au congrès. Les personnalités dirigeantes de la colonie suisse à Berlin y ont également pris part.

Chauffeurs ! **Si vous causez un accident, soyez assez humains pour vous intéresser à vos victimes.**

Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL

(Voir dans le Supplément de ce jour le **Courrier de Berne,** consacré à la **question du blé** et écrit spécialement pour le « Confédéré » par notre correspondant particulier de la ville fédérale.)

Militaire

M. Chamorel rapporte sur un crédit de 975,000 francs pour la construction de casernes à Wallenstadt.

M. Muri (soc.) propose, au nom de la minorité de la commission, de ne pas entrer en matière. Ce serait une manifestation en faveur du désarmement.

M. Scheurer, chef du Dpt militaire, fait remarquer qu'en France, en Belgique et en Allemagne et d'autres pays, les socialistes sont partisans de la défense nationale par une armée de milices.

La construction de ces casernes est depuis longtemps indispensable.

L'arrêté est voté.

Les socialistes sont repartis en guerre ensuite contre le projet de *réorganisation du landsturm.* Après des rapports favorables présentés par MM. Mayor (Vaud) et Minger, MM. Schmid (Argovie), Masson (soc.) et Welti (Bâle, communiste), ont vainement combattu le projet qui, selon eux, transforme le landsturm en une véritable armée pourvue de mitrailleuses... M. Scheurer montre qu'il s'agit simplement d'une question technique et que la réorganisation proposée ne nécessitera pas de nouvelles dépenses. Le projet est adopté.

Le Conseil aborde la revision de la loi sur l'amélioration de l'agriculture. MM. Hadorn et Calame rapportent et déclarent que cette revision tient compte des revendications agricoles ainsi que des vœux émis par les régions alpestres. Après quelques remarques de M. Foppa (Grisons), l'assemblée donne son adhésion.

Et l'on reprend la gestion. M. de Rabours (Genève) propose de réformer le système de comptabilité du commissariat des guerres en introduisant les paiements par chèques. Ce retour aux affaires du département militaire donne l'occasion à M. Scheurer de répondre aux diverses remarques présentées. Il répète les explications qu'il a données au Conseil des Etats sur l'accident de la recrue Tanner et s'étend sur diverses questions se rapportant à l'assurance militaire.

M. Scheurer répond à M. Vallotton au sujet de l'*aviation.* Le nombre des accidents survenus dans notre armée n'est pas plus élevé qu'ailleurs. Jusqu'ici, nous n'avons eu qu'un seul cas d'accident causé par un vice de construction : celui de Cartier. L'utilité du parachute est contestée. Le parachute, lui aussi, a ses dangers, comme l'a montré un accident récent. Il est inefficace pour tous les accidents survenant à moins de 75 mètres au-dessus du sol.

Au sujet du ski, le ski militaire jouit d'une subvention de 30.000 fr.

M. Duft réclame une enquête approfondie sur l'assurance militaire où des abus nombreux sont signalés. M. Maechler (St-Gall) déclare que, comme directeur militaire cantonal, il n'a jamais entendu parler des plaintes apportées par M. Duft, qui est député du même canton.

M. de Rabours maintient que c'est une erreur de continuer à manipuler de l'argent au lieu de se servir de chèques.

Justice et Police

M. Pfister (Zurich) demande une loi sur la circulation automobile.

M. Calame demande des renseignements sur la revision du concordat qui prendrait autant de temps qu'une loi nouvelle.

M. Haeberlin, chef du département, expose que le départ de M. Delaquis apportera un certain retard à la préparation de cette loi dont les travaux sont en cours.

M. Bringolf se plaint d'expulsions d'ouvriers pour motifs politiques.

M. Perrier remercie le Conseil fédéral de son attitude lors de la rencontre rouge à Bâle et au Tessin. Il demande au Conseil fédéral quelles mesures il compte prendre pour prévenir les troubles annoncés pour le 1er août. Nous ne devons pas être à la merci d'une bande d'énergumènes. *(Interruptions socialistes.)*

Le président prie MM. Nicole et Rosselet (Genève) de ne pas confondre le Conseil national avec le Grand Conseil de Genève. *(Hilarité.)*

M. Brugger (St-Gall) appuie M. Perrier et demande qu'on mette fin à l'agitation communiste en Suisse. Les socialistes demandent la dissolution des gardes civiques.

NOUVELLES DU JOUR

Ensuite d'une brève visite de M. Stresemann à son ami Briand, au quai d'Orsay, à Paris, on parle de l'éventualité d'une prochaine conférence — probablement à Lausanne dès le 15 juillet ? — des représentants des gouvernements intéressés à la mise en œuvre du plan des experts.

*

M. Poincaré a analysé jeudi à la Chambre française l'accord Mellon-Béranger et a insisté sur la nécessité de sa ratification.

*

Le maréchal Pétain a été élu sans concurrent membre de l'Académie française, en remplacement du maréchal Foch. L'élection du successeur de François de Curel a donné lieu à six tours de scrutin sans résultat. La majorité absolue était de 17 voix. Au 6me tour, M. Ch. Le Goffic en a obtenu 16. L'élection est ajournée.

*

Un orage accompagné d'inondations fait de gros dégâts en Savoie. La neige est tombée abondante au col du Galibier.

En réponse à une remarque faite par M. Graber, M. de Muralt (Vaud) déclare que, dans la grève des maçons, le Conseil d'Etat vaudois a fait son devoir en protégeant la liberté du travail.

M. Haeberlin déclare que la loi ne protège pas les abus de la liberté et que les manifestations dans la rue sont une coutume étrangère qui n'a rien à faire en Suisse. En face de la vive agitation communiste, nous ne pouvons pas garder le sourire comme le recommande bénévolement M. Graber. M. Haeberlin déclare que la manifestation du 1er août n'est pas tolérable.

Le communiste Bringolf vide son cœur et proclame que la révolution est inévitable pour libérer le prolétariat.

La gestion du Dpt de Justice et Police est adoptée.

Chez M. Schulthess

La Chambre reprend, en séance de relevée, la gestion du Dpt de l'*Economie publique.*

Au nom de la commission, M. Schmid (Zurich) présente un postulat invitant le Conseil fédéral à renforcer la représentation de nos intérêts économiques à l'étranger. M. Schulthess déclare que le Conseil fédéral accepte le postulat.

M. Eugster demande s'il ne serait pas possible d'élever de 10 % les subventions à la caisse de chômage pour la broderie.

M. Schulthess répond que cette augmentation n'est prévue que pour les cas exceptionnels.

Les rapports sur l'Office fédéral des assurances, sur la division de l'agriculture, et l'Office vétérinaire, sont acceptés sans débat, et la gestion de l'économie publique est liquidée.

CONSEIL DES ETATS

On discute à la seconde Chambre la loi fédérale d'application de l'article constitutionnel introduit dans la Charte helvétique par la votation populaire du 2 décembre 1928.

M. Brügger (Grisons), rapporteur, explique que la loi complète l'ordonnance prise par le Conseil fédéral le 1er mars. Celle-ci règle l'exploitation des maisons de jeu, tandis que la loi définit les jeux de hasard qui tombent sous le coup de l'interdiction.

M. Haeberlin déclare que le Conseil fédéral, contrairement à ce qui a été dit dans certains journaux, n'a jamais eu l'intention de ne pas respecter la volonté du peuple. Le Conseil fédéral veillera à l'application rigoureuse de l'interdiction, particulièrement pour ce qui concerne les appareils de jeu et les réunions de joueurs où les jeux de hasard sont exploités de façon régulière et où le public a accès. L'élaboration de la loi répond au vœu des cantons.

L'entrée en matière est décidée sans opposition et l'ensemble du projet adopté à l'unanimité.

Le Conseil des Etats a examiné et approuvé le compte général de la Confédération et la liste des crédits supplémentaires s'élevant à 9,300,000 fr.

Le Conseil des Etats a approuvé, jeudi, les conventions économiques de Genève, puis il a abordé l'examen du projet de règlementation provisoire du blé. Au sujet de la protection de la meunerie, M. Moser (Berne) a donné la préférence à un droit d'entrée majoré sur les farines. A la suite des explications fournies par M. Musy, le Conseil s'est prononcé en faveur du monopole des farines panifiables. L'ensemble du projet du blé a été accepté.

Question Foppa, du 15 mars 1929

« Les cours de répétition de l'élite de la 6e division ont été fixés au mois d'août. Cette époque ne convient pas du tout aux agriculteurs des cantons de montagne. C'est le moment des fenaisons dans les mayens et celui de la moisson.

» Mais surtout la mobilisation prive les pâturages d'un personnel indispensable et qui, à cette époque, est irremplaçable. Les paysans de la montagne, qui sont déjà dans une situation difficile, subiront de ce fait des pertes très importantes.

» Le Conseil fédéral est-il prêt à inviter les organes compétents de l'administration militaire à tenir largement compte des demandes motivées de déplacements de service ? »

Réponse du Conseil fédéral, du 14 juin 1929

Il est des plus difficile d'établir le tableau annuel des cours d'instruction. On tient compte autant que faire se peut, à cette occasion, des besoins des diverses régions du pays et des groupes professionnels. Mais il est impossible de les prendre tous, chaque année, en considération, surtout lors de grandes manœuvres, comme ce sera le cas cette année. Une longue expérience démontre que ces manœuvres ne peuvent avoir lieu qu'en septembre, de manière que le Jeûne tombe au milieu de la deuxième période des manœuvres. Le Jeûne tombe cette année le 15 septembre. Les manœuvres des 2e et 6e divisions ont donc été fixées en conséquence, soit du 26 août au 7 septembre pour la 6e division et du 9 au 21 septembre pour la 2e. Il n'aurait pas été possible et encore moins équitable d'intervertir ces dates, attendu qu'en 1925, date de ses dernières grandes manœuvres, la 6e division avait été convoquée pour la deuxième période, soit du 14 au 26 septembre.

Ces trois dernières années, les services ont eu lieu à des époques favorables pour les paysans de la montagne, notamment pour ceux des Grisons. Les cours de répétition du régiment d'infanterie de montagne 36 se sont déroulés en 1926, du 31 mai au 12 juin, en 1927, du 30 mai au 11 juin et, en 1928, du 17 au 29 septembre.

Les demandes de déplacements de service seront examinées par les offices et commandants intéressés et accordées dans la mesure du possible, nonobstant les inconvénients qui en résultent au point de vue militaire.

Postulat Vallotton, du 18 juin 1929

Le Conseil fédéral est prié de bien vouloir :

1° présenter dès que possible un rapport sur le statut actuel de la radiodiffusion en Suisse et dans les pays voisins ;

2° dire s'il n'y aurait pas lieu de légiférer en cette matière, la nouvelle loi devant prévoir, dans l'intérêt public, la libre diffusion des œuvres publiées moyennant paiement d'une rémunération équitable aux auteurs ?

Parmi les 20 cosignataires du postulat nous relevons le nom de M. *Crittin*.

VALAIS

IXme Fête cantonale valaisanne de gymnastique à Monthey

les 29 et 30 juin 1929

Quelques jours encore nous séparent de la Fête cantonale de gymnastique.

Le comité d'organisation et les différentes commissions, sur les dents pendant des mois, s'ébrouent maintenant au soleil de juin, et respirent. Tout est prêt, paré, prévu, réglé.

Et maintenant, vogue la caravelle aux larges voiles. L'espoir est permis.

Ils viendront dans la cité claire, les gymnastes : sveltes et marche cadencée. L'éclat des cuivres harmoniques enchantera les vieilles murailles. Il y aura des drapeaux, et des fleurs coupées aux fenêtres, et des visages de jeunes filles aux fenêtres et dans la rue.

Dans l'aube d'été, cela fera merveille ; M. Bréganti y veillera et habillera Monthey d'arc-en-ciel.

Ils viendront. Les blanches cohortes passeront notre Rubicon : la Vièze. Jeunes gens et jeunes filles sportives, *Vivat !*

Nous vous attendons et nous vous aimons, parce que vous êtes jeunes, parce que vous êtes l'élégance et la joie, et l'Inconnue.

Quelques jours encore et nous aurons des soirées bachiques, des chœurs de verres et des mélodies nocturnes, sous la cantine doublement agrandie.

Que chaque Montheysan s'ingénie à rendre accueillante notre petite ville et participe autant qu'il peut au succès de la fête : 5000 billets de loterie sont à vendre.

Les « Misérables » à Sion

Enfin, le public sédunois a pu tout de même jouir, au Cinéma Capitole, du magnifique film de haute portée humaine et sociale tiré de l'immortel chef-d'œuvre de Victor Hugo.

On se rappelle que l'autre année un haut magistrat cantonal, par un acte d'aberration sénile que la presse indépendante a suffisamment flétri en son temps, avait mis le veto contre la représentation cinématographique des *Misérables* dans la capitale du Valais. Cette incroyable histoire se passait avnt l'institution de la commission de censure qui fonctionne actuellement à l'égard des cinémas de notre canton.

Au cours de la dernière session du Grand Conseil, M. le conseiller d'Etat Pitteloud, chef du Dpt de Justice et Police, a rappelé ce détail lorsqu'il dut prendre la défense de dite commission de censure contre les griefs plus ou moins bien fondés articulés contre elle et dont un député se faisait l'écho. Du discours de M. Pitteloud on pouvait tout au moins conclure qu'il désapprouvait l'interdiction insensée des *Misérables* par son prédécesseur. L'occasion était bonne à saisir et la direction du Capitole a tiré parti de ces dispositions libérales. Ainsi le public sédunois, comme celui d'autres villes valaisannes, a pu saluer sur l'écran l'héroïque Jean Valjean et le sublime Mgr Myriel.

Voilà enfin la revanche des *Misérables* réhabilités. Même la vieille cité épiscopale du Valais s'émancipe peu à peu d'une lourde tutelle aussi surannée qu'excessivement pudibonde et ombrageuse.

G.

La politique à l'Ecole normale

« Vendredi 14 juin les portes de l'Ecole normale se refermaient sur une volée de jeunes institutrices terminant leur cours de répétition. Quinze maîtresses, oubliant et le surmenage scolaire et la chaleur trop lourde de juin, ont suivi de leur mieux ces leçons si intéressantes... D'éminents conférenciers, M. le Dr Mangisch, si dévoué à notre cause, **M. Berra, secrétaire des chrétiens-sociaux,** avec le charme de leur vibrante parole, nous ont entretenues de questions pleines d'actualité : droit de la femme ; **mouvement chrétien-social à Genève, en Valais,** etc. »

C'est ce que révèle dans le *Nouvelliste* de mardi 18 juin une des participantes à ce cours. Et l'on viendra encore nous parler d'un enseignement dégagé de toute préoccupation politique ! Cela n'existe pas en Valais, la preuve en est apportée une fois de plus. Si l'on conçoit en effet que nos institutrices soient renseignées sur les droits de la femme, il n'en est plus de même quand il s'agit du mouvement chrétien-social à Genève ou en Valais.

Il s'agit là de propagande politique pure et simple, car il est bien révolu le temps où l'on osait encore prétendre que les chrétiens-sociaux n'avaient pas partie liée avec le parti conservateur. Et quand un propagandiste actif du christianisme social, en l'occurrence un secrétaire chrétien-social, a ses entrées libres à l'Ecole normale pour y donner des conférences sur un sujet de pure politique, les adhérents des autres partis ont le droit et le devoir de protester.

Nous voyons d'ici la tête que ferait M. Walpen, le *dévoué* chef du Dpt de l'Instruction publique (dévoué à quel parti ?), si nous lui proposions de donner à l'Ecole normale une conférence sur le libéralisme, où si M. Dellberg se proposait d'aller entretenir nos institutrices sur le mouvement socialiste en Valais. Et cependant, en vertu de quel droit la porte de l'Ecole normale, que l'on ouvre toute grande aux propagandistes chrétiens-sociaux, serait-elle fermée aux radicaux ou aux socialistes ?

La question du droit de vote de la femme est à l'ordre du jour, c'est entendu. Ce n'est pas une raison pour qu'en haut lieu on s'efforce dès aujourd'hui de renseigner nos institutrices sur la politique à adopter... et à enseigner aux futures électrices.

D.

Aux Fêtes du Rhône. — Le groupe du Valais aux Fêtes du Rhône comprendra : 1. Seize gendarmes valaisans avec bannière. 2. Quinze yodleurs de Brigerberg. 3. Vingt filles de la vallée de Lötschen costumées. 4. Vingt hommes et femmes du Val d'Anniviers. 5. Trente hommes et femmes d'Evolène, cinq *toubes* du Val d'Hérens avec fifres et tambours de St-Martin. 6. Vingt hommes et femmes de Nendaz. 7. Trente hommes et femmes de Savièse et Arbaz. 8. Vingt enfants de la montagne. Il y aura donc au total 155 personnes costumées au cortège.

Trois « reines » de la race bovine d'Hérens, quatre mulets et trente chèvres compléteront le tableau qui sera des plus pittoresques.

Les groupes costumés chanteront les vieux airs du pays et danseront les danses populaires de notre canton dont on sait le caractère et le charme.

Du canton de Fribourg arrivera une forte délégation d'armaillis. Cette vigoureuse cohorte sera conduite par le sympathique député de la Veveyse, M. Colliard, qui chantera le célèbre *Ranz des Vaches*.

Le canton de Vaud, qui figurera au cortège avec le groupe équestre la « Reine Berthe » et de ses gracieuses suivantes, sera en outre représenté aux Jeux du Rhône par une imposante délégation de 60 à 80 personnes revêtues du costume vaudois du début du 19me siècle ; des Sociétés vaudoises de Genève fourniront également une trentaine de couples en costumes. Nos Confédérés vaudois danseront la Taveyanne et la valse du Lauterbach, dont on n'a pas oublié l'immense succès à la Fête des Vignerons.

On voit par là quel intérêt les riverains suisses du lac apportent aux fêtes de Genève. Comme on le sait la représentation du Folklore genevois à ces fêtes comprendra deux groupes fort imposants : le *Groupe du Temps Présent* composé d'ouvriers et d'ouvrières.

Le *Groupe des Autrefois* a été reconstitué d'après l'imagerie populaire du regretté peintre H.-C. Forestier : il comprendra les tanneurs du quai des Ecorces, les cabinotiers, les lavandières et marchandes de fleurs. Ce sera une délicieuse évocation de la Genève du début du 19me siècle.

Les groupes féminins chanteront *Les Bonnes Dames de Saint-Gervais*, cependant que le Picoulet, la charmante danse populaire genevoise, sera exécutée par les participants. Ajoutons que l'on applaudira des jeunes gens et enfants dirigés comme les premiers par M. Baeriswyl, et qui évolueront au son d'une musique de Jaques Dalcroze dont on interprétera encore en fin de spectacle un ballet des plus agréables, évoquant la naissance du fleuve.

Pont de Collombey. — Accident. — Un grave accident s'est produit, mercredi soir, vers 22 h. 10, au pont de Collombey.

Le gendarme Pernet était en service de surveillance du trafic en raison de l'épidémie de fièvre aphteuse lorsqu'il fut atteint et renversé par un side-car conduit par M. A. Dubois, d'Aigle, et occupé par deux personnes.

L'infortuné gendarme fut relevé avec la jambe droite brisée. Il reçut les soins d'un médecin, qui ordonna son transfert à l'Infirmerie d'Aigle.

Le juge de paix du cercle d'Ollon a ouvert une enquête pour établir exactement les causes de l'accident.

Le gendarme vaudois Pernet est bien connu des alpinistes et des skieurs auxquels il rend souvent de précieux services.

Viège-Zermatt. — En 1928, grâce à un été superbe, le mouvement des touristes en Suisse a été intense : le Viège-Zermatt en a eu sa large part : le nombre des voyageurs transportés (117.560) et le montant des recettes (1,085,759 fr. 87) battent tous les records. L'exploitation a laissé un boni de 614,282 fr. 95. Le compte des profits et pertes accuse un solde actif de 346,023 fr. 17, dont 277,750 francs vont aux actionnaires, sous la forme d'un dividende de 7½ %, soit de 7 fr. 50 par action de 100 francs, à savoir 49,900 francs aux 7000 actions de priorité (100 francs), contre-valeur de dix coupons semestriels, du 16 avril 1917 au 15 avril 1922, de l'emprunt consolidé ; 135,000 francs aux 18,000 actions ordinaires anciennes et 93,750 fr. aux 25,000 actions nouvelles, émises fin juin 1928, qui touchent, pour six mois, un demi-dividende, soit 3 fr. 75 par action : les tantièmes du conseil sont de 23,219 fr. 17. Une somme de 40,000 francs est attribuée au fonds de réserve provenant du capital amorti, ainsi porté à 150,000 francs, et 5045 francs portés à compte nouveau.

Le conseil propose à l'assemblée des actionnaires de décider que les obligations faisant partie de l'emprunt de 4,000,000 de francs, échéant le 13 avril 1931, à intérêt variable, reçoivent désormais un intérêt fixe de 5½ % et perdent ainsi leur caractère préjudiciable de titres à revenu variable.

Grand-St-Bernard. — La route du Grand-St-Bernard est ouverte à la circulation des autos et des voitures sur le versant italien également.

La circulation à sens unique est prescrite sur le versant suisse entre la Cantine de Proz et l'hospice.

De 11 h. 15 jusqu'à l'arrivée au Grand-St-Bernard, des voitures postales (environ 12 h. 30). A ce moment la circulation n'est autorisée qu'à la montée.

De 15 h. jusqu'à l'arrivée à la cantine de Proz des voitures postales (environ 15 h. 40). A ce moment la circulation n'est autorisée qu'à la descente sur le parcours mentionné. Les contraventions sont passibles d'une amende de 20 à 500 francs.

Ernest Biéler, peintre du Valais. — Cet artiste fort réputé a organisé une exposition de ses œuvres dans son atelier, au Monteiller sur Rivaz (district de Lavaux). Cette exposition compte une centaine de numéros datant d'époques différentes. On sait que l'auteur de la *Sortie de l'église de Savièse* a consacré au Valais pittoresque une bonne part de son labeur et de son œuvre artistique. Il fit de longs séjours à Savièse, qui lui fournit le sujet de son premier chef-d'œuvre acquis par le musée de Rumine, à Lausanne, et s'intéressa encore à d'autres régions du Valais (Evolène).

Nous lisons dans la *Feuille d'Avis de Lausanne* au sujet des toiles valaisannes de Biéler :

Alors, vous vous en doutez, Savièse de nouveau, et les Haudères, et Evolène. Le Valais, les antiques costumes : les fines dentelles ; et le couronnement de la mariée, et une partie de procession, et des têtes, et des types. Ce Valais dont Biéler est le poète incomparable et sagace : belles filles aux yeux noirs ; vieux tannés, ridés comme des loups de mer ; et par contraste des enfants aux yeux si clairs qu'on les dirait blancs, et c'est étonnamment exact, et vous en avez rencontré, de ces enfants-là. — « La fille à la médaille », — Surtout, je crois, cette « Procession ». — L'apothéose du beau vieux Valais. C'est splendide ; et vous tous qui êtes familiers des Biéler de Rumine, en voici l'éclatante, la magnifique suite ; je n'ai pas besoin d'en dire davantage, je pense. Ne manquez pas, si vous le pouvez, ce pèlerinage.

Ardon. — *Kermesse de l'*Helvétia. — Où irons-nous dimanche après-midi ?

— Pardine, à la grande kermesse organisée à Ardon, avec toutes les attractions imaginables, par nos amis les musiciens de la fanfare *Helvétia*, dès 13 heures, sur la route cantonale. Car vous savez : les amis des amis des musiciens d'Ardon seront leurs amis dimanche 23 juin. Qu'on se le dise bien!

(Voir aux annonces.)

Salins. — *Kermesse.* — Les 23, 29 et 30 juin prochains, la jeune et vaillante fanfare *La Liberté*, de Salins, organisera sa kermesse annuelle ainsi que le tirage de sa loterie-tombola.

Amis de Sion et environs, accourez nombreux sous les frais ombrages de nos agrestes cerisiers dont les fruits succulents seront en pleine maturité. Oui ! Venez bien nombreux, car vous ne serez pas déçus, les attractions ne manqueront pas : il y en aura pour tous les goûts, sans pour autant tomber dans les vulgaires banalités.

Nous vous attendons donc, fermement convaincus que vous ne manquerez pas au rendez-vous.

Votre présence nous sera un réconfort et nous fera oublier les longues veillées de patientes études que connaissent seuls les amis de cet art difficile mais pourtant si élevé et si passionnant.

R. L.

N. B. — Le 30 juin, jour du tirage de la loterie-tombola, la fête sera agrémentée par un concert donné par la *Laurentia*, fanfare de Bramois.

Salvan. — *Travaux publics.* — La division de l'électrification des C. F. F. a adjugé l'exécution des travaux de captage d'eau potable au Trétien (Salvan) à l'entreprise Couchepin, Gianadda et Conforti, à Martigny-Bourg.

Consulat italien. — Par suite de la maladie du Comm. Cocuccioni, consul d'Italie à Brigue, qui s'est rendu en convalescence dans son pays, c'est au Dr Maestrini qu'a été confié le consulat à titre intérimaire.

LES CAFÉS OTZ SONT BONS

Saxon. — *Accident.* — On nous apprend de Saxon qu'une collision s'est produite sur la route cantonale entre l'auto du consul de Hollande à Lugano et la cmionnette de M. Rosset, à Saxon.

Ce dernier souffre, par suite du choc du volant à la poitrine, de contusions peu graves heureusement, nous assure-t-on.

L'auto a été fortement abîmée.

« Walliser Bote » et radicaux. — On nous écrit :

Nous ne saurions laisser sans réponse l'article haineux publié récemment par le *Walliser Bote* contre les radicaux soleurois.

D'abord, la presse conservatrice du Valais aurait bien mieux à faire chez nous que de s'occuper du ménage politique des cantons radicaux. La *pieuse* feuille du Haut-Valais, en prenant à tout propos la défense de la religion qui n'a nullement besoin de ses services intéressés, n'a-t-elle pas en vue un but purement politique et démagogique ? Les croyants sincères ne s'érigent pas en insupportables pharisiens et ne s'intitulent pas *défenseurs de la religion* pour capter les suffrages du peuple.

Nous, libéraux-radicaux, nous réclamons pour ce peuple la paix confessionnelle, les moyens de gagner honorablement et largement la vie, la *religion du cœur*, celle qui est indépendante de tout parti politique et qui est, certes, plus digne et plus utile à l'homme qu'une religion de façade, manteau d'hypocrisie au moyen duquel de vils politiciens leurrent la foule pour mieux l'exploiter.

M. R.

Au solstice d'été. — L'été astronomique commence ce vendredi soir 21 juin, à 23 heures, par l'entrée du Soleil dans le signe du Cancer. Messidor a remplacé Prairial. En ces longs jours de juin il s'écoule un intervalle de 16 heures (à une minute près) entre le lever et le coucher du soleil.

Par ce chaud mois de juin 1929, le mois de l'ascension des sonnailles et des toupins vers les pâturages verdissants, on s'est aperçu depuis quelque temps déjà que l'été était proche.

Articles à primes. — Maints journaux professionnels ont déjà stigmatisé la mauvaise coutume des ventes à primes. Sans vouloir rabaisser la qualité de ces articles qui peuvent souvent supporter la comparaison avec des produits similaires, il est un fait indéniable, c'est que ces marchandises à primes soi-disant avantageuses sont toujours vendues à des prix beaucoup trop élevés et le cadeau rêvé par la ménagère est largement compris dans les prix. Si ce système peut développer les affaires de certaines maisons spécialisées dans la matière, il n'est jamais à l'avantage de ceux qui se laissent tenter par ces appâts. Indépendamment du prix plus élevé payé pour ces articles, ces primes sont en général réservées pour une série de 10, 20, voire même 30 paquets ou boîtes de marchandises de même nature : café, thé, chocolats, etc., *et la ménagère*, désireuse d'obtenir la prime de suite, se chargera souvent de par trop de marchandises et dépensera mal à propos un argent qui lui serait nécessaire le lendemain pour les produits de première nécessité. La marchandise ainsi emmagasinée se dépréciera, au grand dam de la famille.. Il est donc dans l'intérêt du consommateur de laisser ces articles de côté : qu'il exige de son fournisseur des marchandises fraîches et de qualité au plus bas prix possible, rien de plus naturel : sa bourse en souffrira moins et la famille s'en trouvera mieux.

U.

Inauguration du canot de sauvetage. — *(St-Gingolph, le 23 juin 1929.)* — En voici le programme :

11 h. 30. Bénédiction du canot de sauvetage par M. le Rd curé de la paroisse.
12 h. Banquet officiel à l'Hôtel de France.
14 h. Réception des Sections riveraines. Vin d'honneur.
14 h. 15. Inauguration du canot de sauvetage.
14 h. 30. Poule. (Course de 1000 mètres pour canots à 10 rameurs.)
15 h. 30. Distribution des prix.
Tombola japonaise. — Bal. — Concerts.

Concours de fenêtres et balcons fleuris. — La Société cantonale d'horticulture du Valais organise dans les localités de **Sierre, Sion, Martigny** et **Monthey** un concours de fenêtres, terrasses et balcons fleuris d'une durée permanente du 1er juillet à fin septembre 1929. Ce concours a pour but d'encourager la décoration florale des façades de nos maisons au moyen de plantes vertes et fleuries, à l'exclusion des fleurs artificielles. Il contribuera surtout à embellir nos villes pendant la saison d'été.

Chaque propriétaire ou locataire pourra prendre part au concours qui comprendra :

Ire catégorie : façades et grands balcons ;
IIme catégorie : fenêtres isolées et petits balcons.

L'inscription est gratuite et se fait jusqu'au 1er juillet chez les membres suivants :

Pour Sierre : à M. Bielly, chef jardinier à Pradegg.
Pour Sion : à MM. Dr H. Wuilloud et Jos. Spahr.
Pour Martigny : au Magasin de primeurs de M. Dirren.
Pour Monthey : à M. Alf. Goy, chef jardinier, Malévoz.

Un jury nommé par la Société d'horticulture fera sa première visite au commencement de juillet et une autre en septembre ; il aura le droit d'éliminer les installations ne présentant aucun **intérêt méritoire.** Les récompenses comprendront des prix en espèces et des diplômes offerts par la Société.

Pour rehausser l'intérêt de notre concours, les communes, sociétés de développement, commerçants ou particuliers pourront y participer par des dons. Ceux-ci seront attribués par le Jury aux concourants les plus méritants de leurs localités respectives.

Le Comité de la Société d'agriculture du Valais.

Fleurs de tilleul. — Le chef du Service de pharmacie et le directeur de l'Hôpital cantonal de Lausanne prient les campagnards, les instituteurs et toutes les personnes de bonne volonté de cueillir les fleurs de tilleul pour les malades. Récolter par un temps sec et sécher immédiatement à l'ombre, dans des locaux bien aérés. Ne pas cueillir les fleurs du tilleul argenté, dont les feuilles sont d'un blanc argenté à la partie inférieure.

L'Hôpital cantonal achète les fleurs de tilleul au prix courant et reçoit avec reconnaissance les dons de tilleul.

Amour filial.

— Dis-moi, fillette, si nous nous séparions, maman et moi, avec lequel de nous voudrais-tu rester ?

— Avec celui qui garderait l'auto.

MARTIGNY

Nos écoliers à Berne.

La promenade des écoles communales de Martigny-Ville dans la ville fédérale s'est accomplie, jeudi, par le plus beau jour d'été qu'il fût possible de rêver. L'attrait d'un voyage à bon marché à Berne a intéressé un grand nombre de personnes de notre ville qui ont tenu à accompagner nos écoliers dans leur pérégrination annuelle de fin d'année.

C'est au nombre de 326 personnes que la caravane s'est embarquée jeudi matin à la gare de Martigny. Et tout le monde, grands et petits, sont rentrés le soir enchantés de la journée. Le voyage s'est accompli rapidement grâce à l'obligeance des C. F. F., mettant des trains spéciaux à la disposition des promeneurs. Un peu de « mal de mer » à l'aller chez quelques-uns éprouvés par l'allure rapide du convoi. Mais tout s'est dissipé heureusement avec la vision de la ville fédérale et la perspective de la randonnée à travers les attractions de la capitale, inédites pour la plupart.

Les promeneurs martignerains eurent en la personne de l'obligeant M. Froté, ancien instituteur à Martigny et aujourd'hui fonctionnaire au Dpt de l'Economie publique (un Jurassien qui aime bien le Valais), le meilleur des ciceroni. Sous sa conduite, on visita les principaux monuments de la capitale, Grand'Cave, etc. C'est sous le pont de Kirchenfeld, dans un endroit délicieux et frais, ce qui contraste avec la température torride régnant dans les rues de la ville, que l'on s'arrêta pour dîner.

On visita entre autres le palais du Parlement et on assista à un bout de séance du Conseil national où pérorait justement le communiste Bringolf, en allemand... ou en moscovite. On apercevait parmi les auditeurs plus ou moins attentifs quelques députés du Valais. M. le conseiller national Crittin, en commission hors de Berne, a été empêché, à son grand regret, de passer quelques instants avec les Martignerains comme il en avait eu l'intention.

On se garda bien d'oublier le clou des curiosités bernoises, l'inévitable Fosse aux Ours, où les allées et venues des quatre oursons de l'année mirent particulièrement les gamins en joie.

La journée s'est achevée sans orage et le retour fut des plus joyeux. Tout Martigny était le soir sur le quai de la gare pour attendre les voyageurs. Leur arrivée est saluée par un morceau de l'Harmonie qui les conduit, en un cortège nombreux, devant l'Hôtel de Ville. Le dévoué président de la commission scolaire, qui, avec ses collègues et le personnel enseignant, a partagé les soucis de l'organisation de la journée, M. le Dr Ribordy, s'adressant surtout aux enfants, prononce une touchante allocution très applaudie par les jeunes qui obtiennent congé pour le lendemain. La soirée se termine par l'exécution de quelques chants entonnés par les enfants et de deux morceaux de l'Harmonie.

Le 20 juin restera dans la mémoire des enfants de Martigny, une journée radieuse, **la journée de Berne.**

Cinéma « Etoile ».

Le Cinéma « Etoile » de Martigny présente cette semaine un programme des plus variés et des plus attrayants. Après les actualités toujours si intéressantes nous assisterons avec émotion aux exploits prodigieux du chien Tonnerre conduisant aux combats sanglants contre les loups la **Meute Féroce.**

Avec **Mabel et Florine,** nous pénétrons dans les coulisses du Music-Hall où des girls affolantes vous initieront aux merveilles de la chorégraphie.

Une fois de plus, notre fidèle public saura apprécier le goût avec lequel sont choisis les programmes qui passent dans la belle salle de l'« Etoile » où, malgré les grandes chaleurs, la température reste agréable grâce à son système moderne de ventilation.

Cinéma Royal.

Du mystère peut-être, cette semaine, au Cinéma de l'avenue du Bourg ? Des épouses qui revendiquent leurs droits... dans une merveilleuse aventure de trois épouses chastes (!) C'est intitulé : **Si nos maris s'amusent.**

Après cette féerie féminine, on assistera, dans **En cinq sec,** à une poursuite dramatique, parmi les écueils d'un des plus grands rapides du monde, de **Tom Mix** avec son célèbre cheval **Tony.** — Ne manquez pas le cinéma de cette semaine.

Harmonie municipale.

Les membres sont convoqués ce soir vendredi en répétition générale à 20 h. 30. Présence indispensable.

DANS LA RÉGION

Un chamois à Bex

Mardi, dans la matinée, un chamois, probablement chassé des hauteurs par un chien, est arrivé dans le village par l'Allex ; il a sauté dans un jardin de Nagelin, où il s'est empêtré dans un carreau de pois ; puis, les cornes empanachées de branches de pois, il a suivi la rue du Cropt, traversé la Place et le jardin Vernet, d'où gagnant le Montex par Soressex, il a échappé à toute poursuite et disparu.

EN SUISSE

La chasse aux corbeaux à Zurich

Au cours d'une récente assemblée des délégués du parti paysan du Tœsthal, le maire de Turbental raconte avec humour comment sa commune et celle de Wila, toute proche, furent mises à mal parce qu'elles avaient offert des primes à ceux qui abattraient les corbeaux, grands ravageurs de semences. A Turbental, on exigeait comme pièce à conviction la tête de l'oiseau, et à Wila, les pattes. Inutile de dire que bientôt on se présenta dans la première commune avec la tête et dans la seconde avec les pattes d'un seul et même oiseau. Les autorités n'en revenaient pas qu'il y eût tant de corbeaux dans la région. Mais ce qu'il y a de mieux c'est que des gamins de la région finirent par découvrir l'endroit où l'on enterrait les pattes livrées et les représentèrent par la suite encore une fois pour toucher la prime. Et c'est ainsi qu'on paya, sans s'en douter, trois ou quatre fois la prime pour le même oiseau !

Automobiles

Pendant le mois de mai écoulé, il a été introduit en Suisse pour 9,4 millions de francs d'automobiles, contre 9,5 millions pendant le mois correspondant de l'année dernière. Par contre, nous avons exporté, pendant le même laps de temps, pour 1,62 million de francs de voitures automobiles, soit pour 160,000 francs, en chiffre rond, de moins que pendant le mois correspondant de 1928.

De nouveau, les Etats-Unis furent nos principaux fournisseurs, suivis par la France et l'Italie. Nos principaux acheteurs sont l'Allemagne, l'Espagne et la France.

Récolte et prix du miel

Depuis 1922, les apiculteurs posaient leurs hausses sur les ruches sans enthousiasme, les jours se passaient, l'été s'écoulait et l'automne arrivait sans que les espérances fussent réalisées.

Cette année, enfin, fait savoir l'office du miel de la Société romande d'apiculture, les hausses se remplissent et l'on peut évaluer la moyenne de la récolte actuelle à environ 8 kilos par colonie. Dans les pays de plaine où les foins se font, la première récolte peut être considérée comme terminée. La montagne peut encore espérer une augmentation si le temps reste beau.

Dans ces conditions, l'office du miel de la Société romande d'apiculture estime que le prix de l'année dernière peut être abaissé et fixe le prix de 5 francs par kilo pour la vente au détail.

Que de candidats !

Les C. F. F. ont mis au concours 85 places d'apprentis pour le service des gares et trains. Plus de 700 candidats se sont fait inscrire; 200 ont été admis à l'examen. Ceux d'entre eux qui avaient réussi les épreuves pédagogiques ont encore été soumis à un examen psychotechnique d'aptitude.

En dépit des allégations de leurs secrétaires syndicalistes, les places de cheminots sont donc toujours de plus en plus recherchées.

Attention aux insectes

Il y a quelques jours, M. Jacob Rutishauser, ancien tenancier de l'auberge de l'Aigle, à Kreuzlingen (Thurgovie), avait été piqué au cou par un insecte. L'endroit piqué ne tarda pas à enfler démesurément, de telle sorte que le blessé avait de plus en plus de peine à respirer. Transporté tardivement à l'hôpital, il y est mort peu après son arrivée.

Pour une faucheuse !

M. Jacob Kumin, marchand de primeurs, 50 ans, et son fils, qui tient un commerce de légumes à Zurich, vivant en mauvais termes, ont eu une altercation mercredi à Schwemandingen, parce que tous deux avaient emprunté à la même personne une faucheuse et que chacun voulait s'en servir le premier. Le père et le fils en vinrent aux mains et le père, tirant un couteau, en frappa son fils à l'abdomen. Celui-ci, grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital. Le père a été arrêté.

Les passages à niveau

A un passage à niveau non gardé près de Sarnen, un attelage a franchi la voie au moment où un train arrivait. Le cheval a été tué sur le coup. Quant au conducteur, il en a été quitte pour la peur.

Les accidents

— Un cheval de M. Lieberherr, agriculteur à Schmidberg (St-Gall), ayant pris le mors aux dents pendant que l'on était occupé aux foins, a culbuté la poussette se trouvant près de la maison. Un bébé de trois mois qui s'y trouvait a été projeté à terre et tué sur le coup.

— A Innertkirchen (Oberland bernois), deux ouvriers italiens sont tombés d'un échafaudage haut de vingt mètres environ. L'un est mort sur le coup ; l'autre est décédé deux heures plus tard.

— Une fillette de cinq ans, de la famille Lee Heim, de Neuendorf (Soleure), étant tombée entre deux chars de foin, a été écrasée et tuée sur le coup.

Les morts

A Metzerlen (Soleure) est décédé, à l'âge de 97 ans et demi, M. Niklaus Renz, le doyen des citoyens de son canton.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Un orage en Savoie

Mercredi soir, un orage d'une rare violence s'est abattu sur la région de St-Jean de Maurienne, grossissant en peu de temps tous les ruisseaux, inondant les locaux et maisons d'habitation. La foudre est tombée sur une maison de Montvernier et l'a incendiée.

La pluie, tombée en torrents, a dévalé les montagnes et a charrié une grande quantité de boue et de terrain.

La route de St-Jean à St-Julien est coupée. Plus haut, vers Modane, la route est également coupée pour plusieurs jours.

Le Rieux-Roux a coupé une route nationale près de Modane-ville. Plus de 500 mètres cubes de terre et de rochers ont interrompu la circulation. Une nombreuse équipe d'ouvriers travaille au déblayement. La lumière électrique est coupée car un câble a été emporté par l'éboulement.

Vers Prémont, l'Arc a miné la route qui est ravinée sur un très long parcours et très dangereuse pour la circulation.

Le futur archevêque de Milan

Selon des informations de Rome, le nouvel archevêque de Milan serait Mgr Ildefonse Schuster, citoyen suisse, abbé à la basilique de St-Paul. L'*Ambrosiano* apprend que Mgr Schuster sera créé archevêque dans la Basilique où il est actuellement, par le Pape, et que sa nomination au siège de Milan est imminente.

Mgr Schuster est fils de parents suisses. Son père était officier de la garde suisse du Vatican. Mgr Schuster a fait toutes ses études en Italie et appartient à l'ordre des Bénédictins.

Çà et là

* *Une messe au ciel.* — Un hydravion à quatre moteurs est arrivé mercredi à Gênes, ayant à bord dix prélats espagnols se rendant à la Cité du Vatican. Au cours du vol, de Barcelone à Gênes, une messe a été célébrée à bord de l'appareil sur lequel un petit autel avait été installé.

* Les docteurs Archambaud et Marin, de l'hôpital franco-canadien de Montréal, ont déclaré avoir guéri plusieurs malades souffrant du cancer au moyen d'une nouvelle méthode de cautérisation par courant électrique à haute fréquence.

* *Les drames de la montagne.* — Un professeur d'anglais au lycée de Grenoble était parti jeudi matin avec sa fille pour faire l'ascension du col des Trois-Pucelles (1500 mètres d'altitude) dans le massif du Moucherotte. Arrivés au sommet, les deux alpinistes voulurent faire une descente à l'aide d'une corde fixée au rocher par un crochet, mais la corde céda et le professeur tomba dans le vide d'une hauteur de cent mètres, se tuant sur le coup.

Attirés par les cris de la jeune fille restée au sommet, les montagnards sont partis pour la délivrer et essayer de retrouver le cadavre du professeur.

* Le thermomètre a marqué 35 degrés à l'ombre à New-York et 36 à Los Angeles. A New-York, il y a eu quatre décès par insolation. A la suite d'un violent orage qui a emporté plusieurs ponts, il y a eu trois noyés. La foudre a fait de nombreuses victimes.

* A l'endroit le plus élevé du chemin de fer de New-York, au-dessus des 112e-113e avenues, un train de bois a tamponné un autre train marchant dans la même direction. La dernière voiture du premier train et la première voiture du deuxième ont été télescopées. Un conducteur a été tué et trente passagers blessés. L'état de plusieurs d'entre eux est désespéré.

* Au Texas, quarante forçats se sont évadés d'une prison au nord-ouest d'Houston, entraînant avec eux trois gardiens. Des policiers armés sont partis à leur poursuite.

* Un accident d'aviation s'est produit dans l'Emilie (Italie). A la suite d'une fausse manœuvre, un appareil militaire est tombé d'une hauteur de 4000 mètres. Le pilote, muni d'un parachute, s'est élancé dans le vide ; mais le parachute s'est détaché du corps du pilote qui est venu s'écraser sur le sol. Le parachute du mécanicien fonctionna parfaitement et ce dernier toucha terre sans accident. L'appareil est tombé près de la ligne du chemin de fer, atteignant une femme qui a été tuée.

* Otto Stephan, dit Otto de Beny, s'est suicidé mercredi à Bruxelles.

Né à Liège le 25 décembre 1899, il s'était signalé à l'attention par ses mystifications. Il avait notamment décoré un général américain et avait commis des escroqueries en France et un peu partout.

Il s'est jeté par la fenêtre de la chambre qu'il occupait. Relevé avec une fracture du crâne, il est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

* M. Coty et les journaux qu'il dirige ont subi une série de condamnations dans les procès intentés par la Fédération nationale des quotidiens régionaux français.

* La Chambre des Communes se réunira le 2 juillet en session constitutive.

CHRONIQUE SPORTIVE

Coupe internationale des Alpes

Ainsi que nous l'avons annoncé récemment, le règlement de la Coupe internationale des Alpes est sorti de presse et peut être obtenu dans tous les Secrétariats de Sections de l'A. C. S., ainsi qu'à la Commission sportive nationale, rue du Mont-Blanc, 16, Genève.

Cette importante épreuve pour voitures de tourisme de série aura donc lieu du 7 au 11 août. Le délai d'inscription à droits simples est fixé au 1er juillet, et à droits doubles, au 16 juillet 1929.

Dr Eugène de Werra, Martigny

ABSENT

jusqu'à nouvel avis

Cinéma ROYAL, Martigny

Avenue du Bourg

Vendredi 21, Samedi 22, Dimanche 23 juin, à 20 h. 30
Matinée à 14 h. 30

Des épouses qui revendiquent leur droit !..
dans

Si nos maris s'amusent

Merveilleuse aventure de 3 épouses chastes

TOM MIX

et son célèbre cheval **„Tony"** dans

En Cinq Sec !

Une poursuite dramatique parmi les écueils d'un des plus grands rapides du monde.

Les enfants ne sont pas admis, même s'ils sont accompagnés.

„Lux" Cocktail
L'APÉRITIF RENOMMÉ

„LA WINTERTHOUR"

traite toutes assurances contre les accidents, avec indemnité de chômage maladie.

E. Bonvin, agent général, Sierre.

CINÉMA „ETOILE"
MARTIGNY

Vendredi 21, Samedi 22, Dimanche 23 juin à 20 h. 30
Dimanche à 14 h. 30

TONNERRE
le chien prodigieux
dans
La Meute-Féroce

MABEL ET FLORINE
un vaudeville désopilant

La semaine prochaine :
Gloria Swanson

Hôtel Victoria, Vernayaz

Dimanche 23 juin 1929, dès 20 heures

BAL

Orchestre PAULO-SE-TORD. — — Bon vin

Dimanche 23 juin dès 13 h. **ARDON** Dimanche 23 juin dès 13 h.

Grande Kermesse

organisée par la Fanfare „Helvétia"
Tombola - **BAL** - Attractions diverses
Consommations de choix

Cueillette de cerises

ouvriers demandés pour de suite par
Antoine Darbellay, Martigny-Bourg

A VENDRE
chars
neufs et d'occasion, légers, chars à pont et à ridelles pour enfants. Brouettes en tous genres ainsi que manches d'outils. Echelles en tous genres, tabourets. Demandez les prix à **Nidecker Frédéric,** charron, à **Etoy,** Vaud. A la même adresse on demande un
APPRENTI

A LOUER petit
Appartement
(2 pièces), gaz, électricité. Jos. Maillard, rue des Alpes, Martigny-Ville.

On demande à acheter
foin et regain
sur pied. S'adresser à Albert Chappot, Martigny-Gare.

A VENDRE avec son harnais, bon petit
MULET
Eventuellement on échangerait pour un cheval ou mulet plus lourd.
S'adresser à Maurice Artaz, Martigny.

ON CHERCHE
bonne laveuse
pour petit linge, à la saison éventuellement à l'année. S'adresser Hôtel Montesano, Arveyes sur Bex,

ON DEMANDE
fille de cuisine
pour travailler auprès de chef et cuisinière, excellente occasion pour se perfectionner dans une cuisine de 1er ordre. S'ad. Hôtel Montesano, Arveyes sur Bex.

ON DEMANDE de suite deux bons
ouvriers de campagne
pour faire les foins. Bon salaire.
S'adr. à Octave Giroud, Charrat.

Boucherie Chevaline
Mariéthoud, Vevey
Tél. 9.82 expédie saucissons 1er choix à Fr. 2.— le kg., Salametis, la douzaine Fr. 2.—.

Timbres caoutchouc
Imprimerie Commerciae, Martigny

ENSEIGNES
en tous genres
Décorations, affiches
R. MERMOUD
SAXON

Les beaux meubles
et tout ce qui concerne l'ameublement
Reichenbach frères et Cie
fabrique de meubles
magasins à l'avenue de la Gare.
Sion

SUZE
additionnée d'eau de seltz et d'un zeste de citron
Désaltère

Profondément touchés des nombreuses marques de sympathie reçues dans leur grande épreuve, Madame Léon MORET-SARRASIN et ses enfants, à Martigny-Croix, ainsi que les familles parentes et alliées remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

Toujours meilleures seront les **Carrosseries pr automobiles et camions** faites par la

Maison Paul Bagaini

qui se charge de carrosser les châssis de toutes marques

Entreprise générale

Charronnage - Tolerie - Capitonnage - Peinture
Réparations — Transformations en tous genres

IXme Fête cantonale Valaisanne de Gymnastique

Monthey les 29 et 30 juin 1929

EXCEPTIONNEL!

Du lundi 24 au samedi 29 juin seulement, je vends

4 Rouleaux papier W.C. 95 ct.

Au Prix de Fabrique

Chs Darbellay, SION

Tél. 2.86. Expéditions par retour du courrier

Salins *les 23, 29 et 30 juin* — Kermesse

organisée par la fanfare „LIBERTÉ" de Salins. Service de camions dès la place du Midi à Sion. Fr. 0.60 la course
30 juin, tirage de la loterie-tombola

Grande Vente exceptionnelle

à l'occasion de l'ouverture du magasin AU LION D'OR
Place Centrale, **Martigny**

Vente avec 10 et 15% de rabais

Plus de 50 lits noyer à 1 et 2 pl. crin animal ou végétal av. literie neuve, dep. 120 fr. Lits en fer également literie neuve, 95 fr. Lits métalliques dep. 40 fr. Armoires à 2 portes, neuves, av. ou sans tiroirs, 110 fr. Buffets de cuisine, neufs, vitrés, vernis, 110 fr. Lavabos 2 pl. bois dur, marbre, 120 fr. Toilettes noyer, marbre, 1 ou 2 pl., dep. 30 fr. Canapés, divans, neufs ou occasion, dep. 70 fr. Bureau-secrétaire noyer, comme neuf, 230 fr. Bibliothèque noyer Henri II, état de neuf, 210 fr. Superbes lits Ls XV, noyer, crin animal, toile damassée, literie neuve, dep. 250 fr. **Grande banque pour magasin ou boucherie**, dessus marbre très épais, av. galerie, **prix à convenir.** Potager à 2 trous, bouilloire cuivre, état de neuf, 80 fr. Tables de nuit, dep. 15 fr. **Lavabos de coiffeur** av. installation à eau, prix à convenir. Table de cuisine, neuve, dep. 16 fr. Table ronde, noyer, dep. 38 fr. Chaises, tabourets neufs. Assiettes creuses et plates à débarrasser et tant d'autres petits objets à bas prix.

On fait 2, 4 et 6 mois de crédit. Salle de vente **A. CHABBEZ,** Téléphone 130, **Martigny.**

Pour vos **Annonces**

et toute votre **Publicité**

adressez-vous au

Confédéré

Martigny

Journal très lu et très répandu

BP Motor Oils

Préservent les pièces délicates du moteur

A VENDRE

Fourrage

d'un pré de six mesures. S'adr. à Henri Gaillard, Martigny.

L. Couchepin

Dr en droit
Avocat et Notaire
Martigny-Ville

ABSENT

en service militaire du **23 au 29 juin**

A VENDRE ou à LOUER

grange - écurie

et **remise** à la rue des Lavoirs. S'adr. à Troillet Jean, Martigny-Ville.

A vendre

Rochet - Schneider avec pont et carrosserie, le tout en parfait état, pour le prix de Fr. **1000.—.**

S'adresser tél. 39122, Charcuterie Masson, Ecublens, Vaud.

Le plus GRAND CHOIX de

GRAMOPHONES ET DISQUES

de la région SE TROUVE INCONTESTABLEMENT à la

Librairie Gaillard

= MARTIGNY =

VENEZ ÉCOUTER LES
Dernières Nouveautés
Auditions Gratuites

Baume St-Jacques

de C. Trautmann, ph. Bâle

Prix fr. 1.75

Contre les plaies: ulcérations, brûlures, **varices** et **jambes ouvertes**, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil.

Dans toutes les pharmacies.

Dépôt général:

Pharmacie St-Jacques, Bâle

Fromage de montagne

salé, **tout gras**, vieux et très bon, Fr. 2.80 p. kg. — ¼ **gras** vieux Fr. 1.80 et 2.- le kg., en pièces de 5-10 kg. Marchandise propre et bonne. **J. Schelbert-Cahenzli, Kaltbrunn.**

ON DEMANDE pour de suite une

fille de cuisine

ayant des connaissances de la cuisine, ainsi qu'une

femme de chambre

S'adresser à Pension du Chamois, Chesières, Téléphone 59.

Bouilli avec os le kg.	**fr.**	1.40
Rôti sans os		2.—
Viande fumée sans os		2.—
Saucissons et saucisses		**2.20**
Salamis		3.40

EXPEDITIONS
DEMI-PORT PAYE

Boucherie Chevaline Centrale
Louve 7 **Lausanne** *H. Verrey*

Violons, Mandolines, Guitares, Accordéons, Zither, Etuis pour tous instruments, Tabourets de pianos, Métronomes, Archets, Portefeuilles à Musique, etc.

Vous trouverez tous ces articles à la

Librairie GAILLARD MARTIGNY

dépositaire de la Maison **Fœtisch Frères S. A.**

Une ancienne coutume abolie!

C'était la coutume, jusqu'ici, d'ordonner les cures d'huile de foie de morue en hiver seulement. Le goût désagréable et la forme huileuse de l'huile de foie de morue empêchaient ce traitement pendant la saison chaude.

Le Jemalt, la nouvelle préparation Wander à l'extrait de malt et à l'huile de foie de morue désodorisée et solidifiée, permet des cures de longue durée, également en été. Quiconque ne connaît pas encore cette préparation voudra bien nous en demander un échantillon.

Voici deux attestations sur l'efficacité du Jemalt:

„J'ai expérimenté votre Jemalt chez mes enfants, avec un succès surprenant: Recrudescence de l'appétit et des forces, augmentation du poids, disparition de la fatigue de l'école.»

„Votre Jemalt m'a beaucoup intéressé, car il arrive fréquemment que les petits enfants faibles refusent de prendre l'huile de foie de morue ou l'émulsion. Dans un cas semblable, j'ai administré votre boîte de Jemalt. L'enfant a pris votre produit telle une gourmandise et l'a admirablement bien supporté. Pas de renvois ni d'effets secondaires. Très souvent l'action du malt est nécessaire aux enfants chétifs, aussi votre produit est-il vraiment un progrès dans le domaine des médicaments."

Le Jemalt est en vente dans toutes les pharmacies au prix de fr. 3.50 la boîte.

Dr. A. WANDER S. A., BERNE

(A découper)

Dr. A. WANDER S. A. BERNE

Prière de m'adresser franco un échantillon gratuit de JEMALT

Nom:
Rue:
Lieu:

Sans le goût désagréable, ni la forme huileuse de l'huile de foie de morue!

J 12

La ménagère va mieux,

dès que le maintien de ses planchers et escaliers lui fait tant de plaisir, à l'aide du Mordant »Loba«.

»LOBA« est le Mordant à Parquets Colorant, »résistant à l'eau« qui donne aux planchers et aux escaliers une couleur de beauté exceptionnelle, vive et brillante — jaune, brune ou rouge —, les fait briller comme un parquet et leur rend l'aspect de planchers neufs.

L'emploi: comme celui de l'Encaustique: cirer, frotter 15 minutes après. Ceci fait, on peut sans souci essuyer le plancher à l'humide. La couleur et l'éclat maintiennent. Le traitement est des plus simples et l'effet est prodigieux comme si c'était un véritable parquet.

Profitez-en, Madame, prenez

Toujours du **Loba** pour le plancher!

En vente chez:

JEAN CALPINI, droguerie, MARTIGNY

SURFRÊTE - CHEMIN

Dimanche 23 juin

Grand BAL

au **Chalet du Signal**

Consommations 1er choix — Orchestre Caruso

Abonnez-vous au „Confédéré"

Vous n'employez rien d'autre!

Gusto

Soupe à l'avoine, crème d'avoine Porridges (Birchermüesli), tout, oui tout se fait avec

En vente partout au prix de 85 ct. le paquet. Fabricant: maîterie Villmergen.

Imprimés en tous genres, à l'Imprimerie Commerciale, Martigny

---

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY S. A.

Dépôts à terme
à 3 et 5 ans
Comptes - Courants
Caisse d'Epargne
Prêts sur billets
Ouverture de Crédits

CHANGE

Nous traitons toutes opérations de Banque aux meilleures conditions.

Vous ne saurez jamais

tous les plaisirs que peut procurer

une motocyclette

si vous n'avez pas essayé les perfectionnements qui sont réunis sur les nouveaux modèles

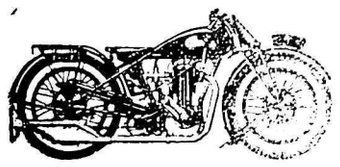

Condor 1929

Représentant:

Garage Balma

Téléphone 149

MARTIGNY

Une 8 cylindres pour le prix d'une 6 cylindres.

MARMON

les plus grands fabricants de 8 cylindres en ligne.

d'Arcis & d'Arcis AGENCE AMERICAINE

CRANS sur SIERRE

LE TIRAGE DE LA LOTERIE

de la Société de musique **„Ancienne Cecilia"** de Chermignon aura lieu irrévocablement le 23 juin 1929, au SPORTING-HOUSE.

Prix du billet Fr. 0.50

Nombreux lots en nature

1er lot: 1 tonneau avec 200 litres vin
2e „ 1 buffet de cuisine
3e „ Fr. 100.— en espèces.
4e „ 1 montre or

Après tirage: **Attractions diverses, BAL.**

Soumission

L'Ingénieur en Chef de l'électrification des C. F. F. met en soumission **les travaux d'installations sanitaires, de gypserie, de peinture, de carrelages et revêtement de parquets, de menuiserie extérieure et intérieure pour la maison d'habitation No 3 à Vernayaz.**

On peut consulter les plans et les cahiers des charges et se procurer les formules de soumission dès le 26 juin 1929 au bureau du chef d'exploitation de l'usine de Vernayaz, à Vernayaz. Toutes demandes de questions techniques doivent être adressées par écrit à l'Ingénieur en Chef de l'électrification, Mittelstrasse 43, à Berne. Le conducteur des travaux se trouvera le 29 juin 1929 de 9 à 12 heures sur place, où les entrepreneurs recevront tous les renseignements désirés.

Les offres devront parvenir à l'Ingénieur en chef de l'électrification des C. F. F. à Berne le 13 juillet 1929 au plus tard, sous pli fermé, portant la souscription « Maison d'habitation No 3, gypserie ou menuiserie ». Elles seront valables jusqu'au 15 août 1929.

No 71. — Vendredi 21 juin 1929. 69me année. Annonces : No 52. Téléphone Réduction : No 31.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
**
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7) CANTON ..... 20 ct. SUISSE ..... 25 » | ETRANGER ..... 30 ct. *RÉCLAMES* .... 50 » (la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Courrier de Berne

(De notre correspondant particulier.)

La question du blé

Dans sa séance de mardi matin, le Conseil national a enfin liquidé la question du blé, et, si nous sommes bien informé, le Conseil des Etats se ralliera à la formule qui est sortie de ses débats. Le projet entrera donc en vigueur le 1er juillet prochain pour une durée de 3 ans.

Parmi ses dispositions les plus intéressantes, il faut citer en premier rang l'augmentation de la prime à la mouture. Le projet du Conseil fédéral prévoyait une augmentation de 5 fr., actuellement à 7 fr. 50 pour l'ensemble du pays. Cette disposition est maintenue ; mais contrairement à l'avis de M. Musy, la commission, présidée par M. Meyer (radical, Zurich), et dont M. Fazan (radical, Vaud) était le rapporteur français, a proposé de porter la prime à la mouture de 11 à 12 fr. par 100 kg. pour les régions alpestres. Elle a tenu ainsi à manifester sa sympathie toute particulière à ces régions pauvres et par cela même intéressantes et les encourager à produire et à moudre sur place leurs céréales panifiables.

Chose curieuse, les socialistes qui, en tout temps proclament leur attachement aux gagne-petit ; qui, avant les élections d'automne, faisaient des promesses fallacieuses aux petits paysans ; les socialistes ont fait à cette augmentation de la prime à la mouture dans les régions alpestres une opposition acharnée. Trois de leurs meilleurs orateurs : MM. Graber, Nobs et Grimm, sont intervenus à plusieurs reprises pour détourner le Conseil national de cet acte d'équité et de solidarité sociale. Ils n'ont pu heureusement l'empêcher et le seul résultat de leur intervention a été de montrer l'aspect réel du socialisme, dont l'une des faces est toute souriante et bienveillante, l'autre, la réelle, apparaît crispée dans un farouche égoïsme de classe et de caste.

Leur deuxième intervention se produisit sur la question du prix de la récolte indigène. La commission, allant sur ce point également au delà de ce que voulait accorder le Conseil fédéral, proposait et fit adopter le même prix que l'an passé, soit 42 fr. 50 par quintal pour 1929. Or, là aussi les socialistes s'opposèrent à cet avantage accordé aux producteurs indigènes. Ils demandèrent que l'on attendît le résultat de la récolte mondiale pour n'établir le prix définitif qu'en septembre. C'était laisser intentionnellement les agriculteurs dans une insécurité intolérable.

La divergence essentielle entre le Conseil fédéral et la majorité de la commission portait toutefois sur la protection de la meunerie indigène. L'exécutif voulait libérer l'importation, quitte à percevoir un droit de douane supplémentaire sur les farines étrangères. La commission, au contraire, institua un monopole d'importation de l'Etat et la Chambre approuva là aussi sa manière de voir. MM. Grimm et Graber, en revanche, se prononcèrent pour le droit de douane, sous réserve que ce dernier ne serait pas très élevé.

Heureusement qu'ils furent battus une fois de plus. Désormais donc, le commerce de la farine sera soumis à concession. Les meuniers importeront eux-mêmes ou par l'entremise des marchands en gros ; mais ils devront demander pour cela des licences à l'Administration des blés, lesquelles leur seront accordées moyennant un droit de douane compensateur. Si les prix sont trop élevés sur le marché intérieur, la Confédération pourra importer elle-même, dans le but de provoquer de la sorte une baisse des prix de la farine et du pain.

En outre, des mesures de contrôle sont prévues pour empêcher des abus dans le commerce des céréales, de la farine et du pain. Les meuniers, comme les boulangers, devront soumettre, cas échéant, leur comptabilité et leur exploitation à l'inspection des autorités de surveillance. Chose curieuse, là aussi les socialistes prirent une attitude contraire à la majorité de la commission. Le communiste Bringolf alla même jusqu'à proposer la suppression pure et simple de l'art. 20.

En résumé, par rapport au monopole, le nouveau régime du blé améliore sensiblement les situations des agriculteurs, des meuniers et des consommateurs. Il fait porter le plus gros poids de l'aide aux petits paysans des régions alpestres sur la caisse fédérale elle-même et doit permettre de baisser sensiblement le prix du pain.

L'expérience des trois prochaines années permettra de voir ce que sera son fonctionnement dans la pratique, après quoi il sera possible de le rendre définitif.

L. T.

EN SUISSE

La justice de Berne n'est pas assez raide pour les chauffards

La *Revue automobile* rappelle cette affaire particulièrement révoltante : Un directeur d'agence de renseignements retourne de Berne à Berthoud à la fin d'une nuit de carnaval et passablement émêché. Il écrase un cycliste et non seulement s'enfuit, mais emploie des ruses d'apache pour dérouter les recherches de la police. Répéré néanmoins, il s'obstine à une système de mensonges savamment construit d'avance, mais qui finit par s'écrouler. Il est condamné à 14 mois de prison, 500 francs d'amende et au retrait à vie du permis de conduire. Le tout aux applaudissements de tous les automobilistes, qui avaient frémi d'indignation à l'ouïe de ce drame et dont les organisations locales s'étaient mises spontanément à la disposition de la police pour l'aider dans sa recherche du coupable.

Or, le condamné a interjeté recours et la Cour cantonale bernoise a réduit la peine de prison de 14 à 6 mois et limité la durée du retrait du permis au... 31 décembre 1930 !

La *Revue automobile*, au nom des usagers de la route, juge sévèrement cette curieuse mansuétude et conclut :

« Ce n'est pas sans un certain effroi que dès le 1er janvier 1931 les usagers de la route bernois sauront que ce fléau public est à nouveau déchaîné sur la route. Car la triste mentalité du personnage permet de tout en attendre.

Le commerce confessionnel

Du *Démocrate :*

Il s'est créé une association économique catholique suisse, qui déploie une grande propagande en faveur de la « confessionnalisation » du négoce. La *Neue Bundner Zeitung* cite ce passage d'une de ces circulaires :

« Leurs Eminences les évêques suisses sont tout à fait acquis à notre cause ; la chaude recommandation du doyen et chef de la conférence des évêques, Sa Gracieuse Eminence M. Georges Schmid de Gruneck vous engagera sûrement à répondre entièrement à nos vœux. »

La paix confessionnelle est en effet une chose trop précieuse pour que le Conseil fédéral ne coupe pas le mal à sa racine. Certains radicaux, de leur côté, feront bien de soigner mieux leur logique et de ne pas chanter constamment la gloire de l'ultracléricalisme chez nos voisins de l'Alsace. Certains indices permettent en effet de constater que Colmar est le centre d'une chouannerie dont l'influence déborde probablement au delà des frontières françaises.

Brown, Boveri et Cie

Le Conseil d'administration de la Société Brown, Boveri et Cie a décidé de proposer à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 9 % (l'année précédente 8 %). Il proposera en outre de verser 250,000 francs aux réserves et de verser 250,000 francs au fonds de secours des ouvriers.

Surveillez les enfants !

A Schœnbuhl (Berne), mardi, deux enfants se sont aventurés sur la voie en passant sous la barrière d'un passage à niveau. L'un d'eux, le petit Hubacher, 2 ans, fut écrasé et tué net par un train.

« LA GENEVOISE »

Compagnie d'assurances sur la vie, à Genève

Nous apprenons que cette Compagnie vient d'acheter un très bel immeuble en plein centre de Bruxelles, au Boulevard Anspach, près de la Bourse.

La « Genevoise », dont les affaires ont pris un grand développement en Belgique, y installera les bureaux de sa Direction particulière belge.

Réflexions

Les geais qui se parent des plumes du paon sont innombrables : quand ce n'est que par vanité, le mal n'est pas grand, mais ces bluffs peuvent être dangereux, et c'est pourquoi certaines professions devraient être délimitées, protégées et étiquetées avec garantie, comme le champagne, le camembert ou la moutarde de Dijon.

Clément Vautel.

* Les fortes pluies amenées par la mousson ont provoqué des inondations qui ont causé des dégâts considérables dans toute la province d'Assam (Indes). Des centaines de personnes ont péri. Le bétail a péri dans la proportion de 90 %. La moitié des maisons de la région ont été emportées par les eaux. Quinze mille personnes sont sans abri.

Un tragique anniversaire

Il y a eu un an, le 18 juin, que l'explorateur polaire Amundsen et l'aviateur français Guilbaud, avec quatre compagnons, s'embarquèrent à Tromsœ à bord de l'hydravion *Latham* pour aller à la recherche de Nobile et des autres membres de l'expédition arctique de l'*Italia*, perdus dans la banquise depuis le 25 mai. Amundsen, Guilbaud et leurs amis ne sont jamais revenus.

Le jugement prononcé par la commission italienne sur le cas du général Nobile, jugement impitoyable pour cet officier, n'a pas clos le douloureux chapitre de l'aventure de l'*Italia*. Le professeur tchèque Behounek, qui fit partie de l'expédition et qui a écrit sur elle un livre poignant, publie dans les journaux des articles où il s'inscrit en faux contre le verdict qui a condamné Nobile comme responsable de la catastrophe. Le professeur Behounek discute les trois griefs faits à Nobile : ceux du mauvais choix et de la mauvaise distribution de l'équipage et celui de s'être laissé emporter le premier par Lundborg, venu au secours des naufragés. Or, Behounek dit que la composition de l'équipage était irréprochable, qu'une partie de ses membres avaient, du reste, été choisis par le ministre italien de la marine ; que cet équipage a toujours été rationnellement employé et enfin que Nobile n'a quitté ses compagnons d'infortune que parce que Lundborg lui avait déclaré avoir l'ordre exprès de l'emmener.

M. Behounek ne peut comprendre que le même arrêt qui a condamné Nobile ait décerné des éloges à Mariano et Zappi, qui ont, eux aussi, quitté leurs compagnons d'infortune et, qui plus est, ont abandonné Malmgreen mourant, cas inouï dans les annales des expéditions polaires.

On sait que le général Nobile a été rayé de l'armée, sans titre ni pension.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Catastrophe ferroviaire en Belgique

Près Grammont (Belgique) deux trains d'ouvriers se sont rencontrés mercredi matin à 5 h.

Au moment de la collision, le premier wagon de la troisième classe du train Grammont-Haine-St-Pierre fut aplati littéralement par le fourgon de tête. Toutes les victimes se trouvaient dans ce wagon de troisième classe. Des cris d'horreur s'élevaient aussitôt que le train eut déraillé. Des fermiers travaillant dans un champ voisin se portèrent immédiatement au secours des victimes pendant que le personnel de la Croix-Rouge de l'hôpital de Grammont arrivait en toute hâte.

Les morts, au nombre de neuf, ont été transportés à la gare. Il y a vingt blessés, dont une dizaine de femmes. Dix blessés sont dans un état désespéré.

Voici des renseignements complémentaires :

Deux trains d'ouvriers se croisaient en cet endroit mercredi matin à 5 heures : l'un était parti de Manaze à 3 h. 54 et se rendait à Grammont ; l'autre, venant de Gand, allait à Manaze. Sous le poids des deux locomotives, la voie s'est effondrée. La machine du train parti de Manaze s'est renversée, tandis que la locomotive du train venant de Gand a déraillé. La première voiture de ce train, bondée d'ouvriers, est venue s'écraser contre la locomotive et le fourgon.

L'accident est attribué au fait que des travaux sont en cours d'exécution en cet endroit du remblai et que celui-ci, miné, n'a pu supporter le poids des deux locomotives qui passaient en même temps.

Çà et là

* Le sénateur Marconi, le célèbre inventeur italien, a été pourvu par le roi, sur la proposition de M. Mussolini, du titre de marquis transmissible à ses descendants.

* Le premier citoyen du nouvel Etat pontifical est né le 18 juin. Une femme d'un employé du Vatican a mis au monde un garçon qui portera les noms de Pio, Vittorio, Pietro, Benedetto, Salvatore et Maria. Le premier né de la cité ne manque pas de patrons protecteurs.

* Le gouverneur de Rome a fait reconduire dans leurs communes d'origine 80 familles, comprenant au total 334 membres et 55 autres personnes qui étaient venues à Rome et s'étaient établies dans des baraques aux portes de la capitale.

Les baraques ont été détruites.

* Le prix annuel de 10,000 fr., dit des *Vignes de France*, fondé par un groupement de la grande production viticole de France, a été décerné à M. André Mary pour ses « Poèmes », écrits de 1903 à 1928. Ce prix est destiné à encourager un écrivain dont l'œuvre aura mieux fait aimer les vertus fortes et charmantes du caractère et des terroirs français.

* *Les horreurs de la peine de mort.* — La revision du procès Jakoubowsky, l'ouvrier russe condamné à mort et exécuté pour avoir soi-disant supprimé son enfant illégitime, s'est terminée devant les assises de Neu-Strelitz (Allemagne). Le principal inculpé, Auguste Nogens, le vrai meurtrier, a été condamné à la peine de mort, son frère Fritz Nogens, à quatre ans de réclusion pour complicité, et Mme Kähler à neuf ans de réclusion pour complicité et faux témoignage. Jakoubowsky était complice dans le meurtre : il a joué à peu près le rôle de Fritz Nogens, qui a été condamné à quatre ans de réclusion, tandis qu'au premier procès Jakoubowsky a été reconnu seul coupable.

* M. Fortuné d'Andigne, de la droite, a été nommé président du Conseil municipal de Paris, contre les candidats socialiste et communiste.

* La presse américaine est unanime à reprocher à Schreiber, passager clandestin de l'*Oiseau jaune*, d'avoir risqué la vie de l'équipage. Les journaux réprouvent la conduite de Schreiber qui a osé poser en disciple de Lindbergh.

* Un éboulement s'est produit dans un tunnel en construction près de Igague, en Colombie.

Quinze personnes ont été tuées et 50 blessées. Parmi les morts se trouvent deux ingénieurs italiens et deux ouvriers polonais. Ces derniers ont été littéralement décapités.

* Le Chili remettra la province de Tacna au Pérou le 28 juillet, date anniversaire de la proclamation de l'indépendance péruvienne.

* On mande de Mexico que le règlement de la controverse religieuse ne prévoierait pas de modifications des lois religieuses actuelles, mais une interprétation différente de ces lois.

* Le plus grand diamant rose du monde, trouvé il y a quelques semaines dans le fleuve Aboute (Etat de Minas Jeres, Brésil), a été acheté par une grande maison de joailliers américaine. Le diamant pèse 118 carats et on estime qu'une fois taillé il vaudra 2 millions et demi de francs. Le diamant a été baptisé « Croix du Sud » par le président de la République.

* M. Bergamin, ancien ministre conservateur espagnol, a déclaré à la presse que le principal problème à résoudre en Espagne était celui de la succession de la dictature.

* Un violent incendie a éclaté au dépôt d'automobiles Cilia, à Trieste, qui a été détruit. Les machines sont restées dans les flammes. Les dégâts sont évalués à plus de 200,000 lires.

ECHOS

L'industrie de la porcelaine en Suisse

La porcelaine n'a été découverte en Europe qu'au début du XVIIIme siècle par l'alchimiste Frédéric Böttgen, qui travaillait au service de l'Electeur de Saxe Auguste-le-Fort, lequel ouvrit aussitôt une manufacture d'Etat à Meissen. Cette industrie ne tarda pas à s'étendre dans les régions de l'Allemagne, en Autriche et en France. Il est tout naturel que l'on ait songé à l'introduire en Suisse.

A Zurich, l'initiative tendant à fonder une fabrique de porcelaine remonte à Salomon Gessner, peintre et poète bien connu. En 1765, une manufacture fut créée à Schooren, près de Kirchberg. Elle disparut dans le courant du XIXme siècle. Deux Allemands fondèrent en 1782, la célèbre manufacture de porcelaine de Nyon, qui subsista jusque vers 1850. Des spécimens remarquables de ces deux fabriques figurent au Musée national. Enfin, un citoyen de Lenzbourg, qui avait lui aussi fabriqué de la porcelaine fine, décorée surtout de scènes de chasse, dut renoncer à construire une manufacture, faute d'un appui suffisant de la part des autorités.

Pendant longtemps, la Suisse n'eut dès lors aucune fabrique de porcelaine, jusqu'à la création de celle de Langenthal, en 1906, sur l'initiative de commerçants suisses en porcelaine et en verrerie. L'exploitation commença en 1908. L'industrie suisse de la porcelaine travaille soit pour le marché intérieur, soit aussi, dans une mesure intéressante, pour l'étranger. Ces dernières années, la valeur des produits exportés a dépassé 400,000 fr. par an.

Moïse et Wilson.

L'ex-président Wilson, à son arrivée au Paradis, rencontra Moïse, qui lui serra la main avec compassion :

— Je vous plains sincèrement.

— Et pourquoi ?

— Parce que les hommes ne respectent pas vos « 14 points ».

A son tour l'ex-président serra avec sympathie les mains de Moïse :

— Moi aussi je vous plains sincèrement.

— Et pourquoi ?

— Parce que les hommes ne respectent pas plus vos « 10 commandements » que mes « 14 points ». (Une des bases de la S. d. N.)

Deux coups de brosse

et voilà un brillant résistant, qui protège la chaussure contre la neige et la pluie, contre les taches et les gerçures grâce à

On demande des

manœuvres et jeunes gens

S'adresser à la Lonza S. A., Fabrique électrochimique, Vernayaz.

AGRICULTEURS

N'achetez pas de Faucheuse avant de venir voir la nouvelle marque

Lanz-Very

La faucheuse demandant le moins de traction connue à ce jour.

En magasin machines de tous genres, pièces de rechange pour toutes marques, facilité de paiement. Se recommandent:

Pillet Frères, mécaniciens, Martigny

Représentants Maison Blatter & Cie, Zurich.

AVIS

J'avise le public de Martigny et environs qu'à partir de fin juin courant,

l'atelier de charronnage sera transféré

du **Quartier de Plaisance à l'Avenue de la Gare,** à **Martigny.**

Voitures et chars neufs de tous numéros.

Construction de ponts de camions et camionnettes.

Se recommande:

A. PAPILLOUD, charron.

Institut Helvétia Lucerne

Cours de vacances pour l'allemand, bonnes conditions. Prospectus par la

Direction

AVIS - Sierre

A VENDRE: Un bâtiment, soit la succursale **Ls Tonossi,** au centre de Sierre. **A LOUER:** les deux magasins et entrepôts près de l'Eglise, avec appartement au 1er étage. **A Louer** un local pour magasin, divers appartements de 5 et 6 pièces avec tout confort moderne, ascenseur, etc., etc., bâtiment situé sur l'Avenue de la Gare (le tout pour date à convenir)

S'adresser à Louis Tonossi, Sierre

Atelier Electro Mécanique

Rectification de Cylindres et Vilebrequins, Mécanique, Pistons, Axes, Segments, soupapes, coussinets, bielles, engrenages, construction de pièces détachées de tous modèles, etc.

RENAUD
SIERRE - Téléphone 2.36

Spécialités pour automobiles Soudure autogène et électrique. ÉLECTRICITÉ Magnétos, dynamos, démarreurs, conjoncteurs, régulateurs, réparation et charge d'accumulateurs, etc.

Atelier Electro Mécanique

Etiquettes volantes

1 et 2 œillets **Rouges pour G. V.**

Etiquettes volantes pour marchands de fruits sont livrées le jour de la commande.

Imprimerie Commerciale - Martigny

Imprimés en tous genres — — Imprimerie Commerciale, Martigny

Bon

moulin à café

à manivelle pour épicerie ou hôtel, à vendre. — S'adr. Epicerie Gaillard, Veytaux

Fromage tout gras à fr. 3.—; mi-gras de montagne à fr. 2.40; maigre vieux, tendre à fr. 1.50 le kg. **A. Haller, Bex.**

Emballages pour fraises

avec panier osier, système français, reconnu le meilleur, à prix modéré à la Scierie Coquoz, Evionnaz, Tél. No 1

R. Mermoud
SAXON

Enseignes en tous genres, décorations, affiches

Pianos Harmoniums

Vente, location, échange, accordage, réparations.

Gramophones de toutes dimensions — Disques, Panatropes.

H. HALLENBARTER, Sion
Martigny-Ville, Place Centrale

Grand choix de

Jumelles à prismes

Zeiss et autres Longuevues, Lunettes, etc.

Horlogerie

H. MORET, Martigny

Av. de la Gare. Tél. 35

A LOUER à Martigny

LOCAUX

bien situés, pouvant servir pr magasin, bureau, atelier, etc. S'adr. au Confédéré

Occasion

A vendre: 4 fenêtres prêtes à poser dimens. env. 1.85x88.
1 porte
1 grande baignoire zinc
1 lit fer, sommier métal
1 pendule, bon mouvement
1 bassine cuivre
S'adresser au Confédéré.

Visitez
Chamonix
et descendez chez Séraphin GAY de SAILLON, au
Restaurant du Faucigny
Place de l'Eglise
Chambres meublées
Téléphone No 117

Docteur
ED. SIERRO
ne reçoit pas jusqu'à nouvel avis. — Sion, Avenue du Midi

Gelée-Véron
pur groseilles rouges et framboises
sans égale comme qualité
VÉRON & Cie BERNE
FABRIQUE DE CONSERVES
En vente dans tous les bons magasins d'alimentation.

C'est toujours
chez
Widmann Frères, SION
Fabrique de meubles Près de l'Eglise protestante
que vous trouverez un joli choix de
Rideaux, Tapis, Descentes de lits, Linoléums, etc., etc., à des
Prix modérés
Demandez notre nouveau catalogue — Devis gratuits

Des centaines de milliers de francs
sont distribués chaque année par les Magasins du Valais romand faisant partie du
Service d'Escompte

Cet excellent Soulier à brides de Gräb

en boxcalf

Envoi franco contre remboursement
Maison de chaussures
Wilh. Gräb à Zurich

GRÄB FONDÉE 1880

Demandez catalogue gratuit. Choix énorme

33 **Feuilleton du « Confédéré »**

LE REMORDS D'UN ANGE

par

ADOLPHE D'ENNERY

— Que votre volonté soit faite, répondit en pleurant la malheureuse femme. Oui, j'ai été réellement coupable : c'était un crime de vouloir mourir, moi qui avais un enfant, et Dieu a dit : puisque tu ne sais pas vivre et souffrir pour lui, tu n'es pas digne d'être mère. Vous venez aujourd'hui me frapper à votre tour, ainsi soit-il.

La vie de ces deux êtres, avec cette odieuse pensée entre eux, était épouvantable. Diane avait à jamais perdu l'espérance de retrouver sa fille, et chaque fois qu'elle versait des larmes au souvenir de son enfant, elle voyait sur le visage de son mari une expression d'amertume et de reproche sanglant.

Elle comprenait que ses larmes, il ne les attribuait, ni au désespoir, ni aux regrets déchirants qu'elle ressentait, mais à un tardif repentir,

— Pourquoi la pleurez-vous aujourd'hui, semblait-il lui dire, vous qui l'avez assassinée jadis ?

Et la pauvre désespérée qui lisait cette horrible accusation sur les traits de celui qui aurait dû la consoler et pleurer avec elle, tombait à ses genoux et, les bras tendus vers lui, s'écriait :

— Ce n'est pas vrai ! ce n'est pas vrai ! Non, je n'ai pas commis ce crime abominable, je n'ai pas tué mon enfant. Je voulais mourir, mais je voulais mourir seule et la laisser auprès de vous, afin qu'elle me rappelât quelquefois à votre souvenir. Je me disais : il me regrettera alors, moi qui l'ai tant aimé, moi qui l'aime toujours !...

— Si vous ne l'avez pas tuée, répondait le duc, qu'est-elle devenue alors ?

— On me l'a prise, on me l'a volée, vous le savez bien.

— Non !

— J'ai vu, je vous l'ai redit cent fois, j'ai vu une femme qui s'enfuyait, portant un enfant dans ses bras, et cet enfant était le mien.

— Non, répétait froidement de Maillepré, et, de nouveau, son visage et son regard semblaient dire : vous l'avez tuée !

Cette vie de désespoir et de larmes avait profondément altéré la santé de Diane. Les médecins ordonnèrent un voyage dans le Midi.

M. de Maillepré décida que la duchesse partirait accompagnée de deux femmes de chambre.

Il allait, lui, afin de se soustraire au spectacle de cette incessante douleur, qu'il appelait un incessant remords, il allait, disons-nous, partir pour un lointain voyage.

Ainsi, à l'époque même où Georges d'Ancenis relevait au cimetière Blanche inanimée et la ramenait dans sa prétendue famille, sa véritable mère, désespérée d'avoir, tout à la fois et pour toujours, perdu sa fille et son mari, allait partir, sans ce dernier, pour une sorte d'exil, demandant au ciel de n'en pas revenir.

Hubert avait écrit au chef de la gare du chemin de fer de Paris à Lyon, afin de le prier de réserver pour la duchesse un compartiment de coupé-lit.

Le lendemain, il recevait, non sans quelque étonnement, un mot de ce chef de gare qui le priait de vouloir bien passer à son cabinet. Il s'y rendit aussitôt.

Celui qui le reçut n'était point un employé ordinaire, c'était un homme de langage et de manières distingués.

Bien qu'il parût jeune encore, il avait été décoré quinze ans auparavant et l'on avait créé pour lui le poste tout spécial d'inspecteur de l'exploitation, chargé de la gare de Lyon, de cette gare qu'il avait refusé de quitter, afin de conserver les excellentes relations qu'avait su établir entre tous les voyageurs et lui sa très courtoise obligeance.

Dès qu'ils furent l'un et l'autre installés dans le cabinet, M. Regnoul, c'est le nom de cet inspecteur, M. Regnoul prit la parole :

— Avant tout, dit-il, je vous demande pardon, monsieur le duc, de l'initiative que j'ai cru devoir prendre ; mais elle servira peut-être à éclaircir un mystère qui m'intrigue depuis bien longtemps et qui, sans doute, vous intéresse.

— Parlez, monsieur, je vous écoute.

— La lettre par laquelle vous me demandez un compartiment réservé est signée simplement Maillepré.

— En effet, monsieur.

— Mais votre papier est marqué de deux initiales et d'un blason surmonté d'une couronne fermée.

— Je ne comprend pas très bien, interrompit le duc, dans quel but ?...

— Vous allez le savoir. Ces deux lettres H. M. sont-elles bien vos initiales ? Ne vous étonnez pas de ma question. Elle est très importante, au moins pour moi.

— Je répondrai donc, monsieur, qu'en effet, ces deux lettres sont mes initiales ; en outre, ce blason est le mien, et la couronne fermée qui surmonte mes armes est celle que j'ai le droit de porter, mes ancêtres ayant autrefois régné souverainement. Mais je suppose que vous ne m'avez pas appelé chez vous pour que je me livre à un cours de blason ?

— Non, monsieur, il s'en faut.

— En ce cas, j'attends votre communication, dit Hubert sur le ton glacial qui lui était habituel depuis la mort de sa fille.

— J'y arrive, monsieur. L'histoire que vous allez entendre est extrêmement singulière, et j'estime que vous seul, peut-être, êtes en mesure de me donner la solution du problème que je creuse depuis dix-sept ans.

Malgré sa raideur obstinée, le duc s'inclina.

— Je suis prêt à vous satisfaire, dit-il.

— C'était, dit M. Regnoul, en 1868. Le train express de Genève à Mâcon venait d'arriver, et tous les voyageurs gagnaient la sortie en rangs pressés.

« Tout à coup, je remarquai une jeune femme d'une rare beauté, simplement mise, et qui portait un enfant dans ses bras.

Citations originales de notre „LIVRE D'OR":

„L'Ovomaltine est l'unique aliment que je supporte toujours, quel que soit l'état de mon estomac."

L'Ovomaltine est en vente partout en boîtes de Frs. 2.25 et Frs. 4.25.

Dr. A. Wander S. A. Berne

Imprimés en tous genres
Imprimerie Commerciale - Martigny